

Organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers: prix d'intervention

2003/0011(CNS) - 05/06/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Elisabeth JEGGLE (PPE-DE, D), le Parlement européen propose de limiter l'ampleur de la baisse du prix d'intervention pour le beurre et le lait écrémé en poudre et demande que cette baisse s'applique à partir du 1er juillet 2005 et non du 1er juillet 2004 comme le propose la Commission. Le Parlement propose également de relever de 30.000 à 80.000 tonnes par an le plafond proposé par la Commission pour les achats à l'intervention en vue de permettre une stabilisation du marché laitier dans les proportions requises et d'éviter des baisses de revenu susceptibles de menacer l'existence des exploitations agricoles. Compte tenu de l'importance capitale de la production de lait, le pourcentage de compensation dans les régions défavorisées devrait être supérieur à celui des autres régions. Un supplément de soutien de 5 EUR/t est donc proposé.